



Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2025**

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 018-211801790-20250125-2025_003-DE



Délibération n° 2025-003

**Création d'un parking au cimetière communal
Aménagement de la rue des Châteaux**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq janvier à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2025

Date d'affichage : 17 janvier 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Christine LOUBEYRE, Patricia MARTINS, Dominique COURILLEAU, Nathalie RIOU, Mickaël GENESTE, Jonathan MAILET, Frédérique PAWLOVSKY

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre AUGÉ qui donne pouvoir à Patrick RICHARD, Xavier BERNARD qui donne pouvoir à Philippe DUBOIS

Secrétaire de séance : Patrick PARFAIT

Le Maire expose que seulement quelques places de stationnement non matérialisées sont actuellement possibles au cimetière et sans place dédiée aux Personnes à Mobilité Réduite.

Après l'achat par la commune d'une parcelle d'environ 2 050 m² (la surface exacte sera définie par le géomètre lors du bornage de la parcelle), un parking de 20 places dont 2 PMR sera créé le long de la route des Châteaux.

Cet aménagement, d'une surface de 450 m² comprendra :

- Le décapage de la terre végétale et l'évacuation avec la création d'une couche de fondation en concassé calcaire 0/31,5.
- La pose de bordures P1 en fond de parking et de caniveau double CC2 en bordure de voirie.
- La création d'une noue en fond de parking y compris la mise en forme, le régalage de terre végétale et la plantation d'une haie.
- Le traçage des places et la pose de panneau « stationnement PMR ».

Aménagement de la rue des Châteaux :

Curage de fossés faible profondeur avec le régalage de la terre sur l'accotement sur une longueur de 480 ml. Dérasement ponctuel des accotements largeur 1,20 ml compris évacuation des déblais sur 100 ml. Busage de fossé sur 55 ml tuyau ECOPAL Ø 300 compris terrassement, pose de regards grilles 60x60 avec grille en fonte concave sur tuyaux ECOPAL et d'une tête de buse anti-encastrement.

Modification du sens de circulation de la rue des Chanteaux :

- La voie sera en double sens de la rue de la mairie au cimetière,
- Du cimetière à la RD 11 la voie sera en sens unique dans le sens RD 11 / cimetière.

La matérialisation :

- Pose au début de la rue des Chanteaux (carrefour de la rue de la Mairie) d'un panneau « voie sans issue C13a à 200ml » plus un panneau « sauf cycliste ».
- Après le cimetière, pose d'un panneau « sens interdit B1 » plus un panneau « sauf cycliste ».
- Au début de la rue des Chanteaux coté RD11 pose d'un panneau « circulation à sens unique C12 », d'un panneau « cycliste à contre sens C24A3 » et Panneau B14 « limitation de vitesse 30 km/h ».

Une subvention de 33 762,30 Euros (soit 50% du montant des travaux) sera demandée au Conseil Départemental « Aménagement du Territoire ».

Le coût des travaux s'élève à 67 524,60 € HT soit 81 029,52 € TTC.

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Forfait pour installation de chantier, signalisation...	1 200 €	1 440 €
Création de places de stationnement au cimetière communal.	48 586 €	58 303,20 €
Aménagement de la rue des Chanteaux	9 750 €	11 700 €
Mise en sens unique de la rue des Chanteaux	1 850 €	2 220 €
Montant total du projet	61 386 €	73 663,20 €
Imprévus 10%	67 524,60 €	81 029,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

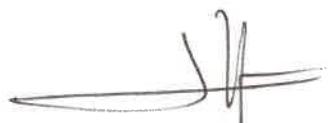
DECIDE à l'unanimité :

- D'approuver l'aménagement d'un parking de 20 places dont 2 PMR le long de la route des Chanteaux, l'aménagement de la rue des Chanteaux et la modification de son sens de circulation.
- D'autoriser le maire à signer les devis

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,



P. PARFAIT

Le Maire,



P. RICHARD

Certifié exécutoire le :
Reçu en Préfecture le :
Publié sur site <https://pigny.fr> le :